

Remarques sur le destin des assises territoriales de l'évêché de Metz (8^e – 13^e s.)

Toute étude d'un temporel médiéval, qu'il soit laïc ou ecclésiastique, conduit à s'interroger sur le problème des sources, et il faut bien admettre qu'à méconnaître cette question, on finit par répéter ce qu'ont dit les prédécesseurs et par laisser croire qu'on sait beaucoup plus de choses qu'on ne le dit. En réalité l'assurance de l'exposé cache souvent mal de graves lacunes. Il est alors des moments où l'on ressent le besoin d'engager la recherche à partir de la base et de ne pas se contenter de reprendre ce qui se dit et s'écrit d'une décennie à l'autre, d'un livre à l'autre. C'est ainsi qu'aujourd'hui, à propos du patrimoine de l'église de Metz au Moyen Age, je voudrais poser des questions, quitte à n'y apporter que peu de réponses. L'histoire de ce temporel a été écrite par deux élèves de l'Ecole nationale des Chartes de Paris. Claude Sibertin-Blanc en a retracé l'histoire depuis les origines et a conduit son étude jusqu'au XI^e siècle; longtemps après lui, Michèle Depoux a repris l'enquête en partant des conclusions de son prédécesseur. Ces deux thèses sont demeurées manuscrites; elles peuvent cependant être consultées aux Archives départementales de la Moselle sous forme de microfilms. Toutefois Claude Sibertin-Blanc a repris au moins une petite partie de son travail pour donner deux articles sur les biens messins du Wormsgau et leur destin. Hormis ces études fondamentales qui ont rassemblé toutes les sources disponibles, des allusions ou des présentations brèves ont été faites à l'occasion, par Robert Folz en 1966 au moment où fut célébrée la mémoire de l'évêque Chrodegang, par moi-même dans ma thèse sur la noblesse lorraine. Aucune cartographie précise du patrimoine messin n'est disponible, sauf pour une période très tardive, à l'époque des Trois-Evêchés entre 1648 et 1766. Il ne sera pas question ici de pallier ce manque, qui supposerait une reprise critique complète des sources, mais seulement de retracer les grandes lignes de la formation de ce temporel, en soulignant les interrogations.

I^o La constitution du patrimoine messin.

Les sources dont on peut faire état sont les *Gesta episcoporum Metensium*, dont la rédaction a commencé à la fin du VIII^e siècle. Elles comprennent aussi les documents conservés dans les chartriers des abbayes. Une fois cela consulté, il reste une grande quantité de lacunes et d'ignorances; c'est ainsi qu'on est amené à découvrir des possessions messines pour des époques très postérieures à celle de leur acquisition, sans qu'on soit en mesure de répondre aux questions qui viennent à l'esprit. Il faut donc d'emblée admettre que nous savons trop peu de choses, et que les hypothèses, même fondées, demeureront des hypothèses.